

A. Modes de prise de décision

PREPARATION DE LA PRISE DE DECISIONS

Les points de décisions, ainsi que les étapes d'écoute du centre (expression de chaque participant.e) / brainstorm / émergence préalable au développement d'une proposition de décision, sont mis à l'ordre du jour des réunions du GP. Pour les décisions de simple gestion qui ne nécessitent pas de débat entre les membres, des méthodes de décision plus souples peuvent être utilisées (par ex : par mattermost, Signal, téléphone, etc.).

Nous serons attentifs.ves à ce que les outils de communication numériques (ex. Signal) utilisés par le GP restent bien des outils d'échange d'informations et non des espaces de débat et/ou de prise de décision.

LA PRISE DE DECISION PAR CONSENTEMENT

Le processus de décision privilégié sera dès lors la « prise de décision par consentement » :

« processus de décision applicable au sein du fonctionnement de la BOScoop, attentif aux objections de leurs membres et impliquant la recherche active d'alternatives et de bonifications de la proposition soumise à décision visant à lever les blocages, dans le respect des préoccupations de chacun.e ».

Il se déroule de la manière suivante et peut s'étaler sur plusieurs réunions :

→ **Phase d'écoute du centre (expression de chaque participant.e)**

→ **Formulation d'une proposition (éventuellement en GT) :**

Temps de présentation de la proposition

→ **Phase de Clarification:**

Éventuellement questions/ réponses à celles et ceux ayant porté la proposition
Dépôt des éléments qui peuvent apporter de l'éclaircissement/ des compléments par tout membre du groupe

→ **Recueil d'avis et ressenti sur la proposition:**

Recueil des opinions sur les forces, avantages, faiblesses, craintes, émotions, intuitions alternatives... Dans l'objectif de pouvoir formuler des amendements et bonifications nourries de l'intelligence collective. Différentes méthodes de gestion de la parole, plus ou moins créatives, sont possibles à cette étape.

→ **Amendement et amélioration de la proposition en vue de fédérer le groupe :**

Au vu de la phase de clarification et de ressentis, formulation éventuelle d'amendements, de clarification ou choix de retrait de la décision par la.les personnes qui l'ont portée.

- Recueil des objections éventuelles par rapport à la décision;
- Formulation d'améliorations/bonification de la proposition initiale tenant compte des besoins de chacun.e. Tant le groupe que la personne ayant émis une objection sont invité.es à faire des propositions constructives pour faire avancer le groupe;
- Intégration des objections émises et des améliorations proposées.

→ **Prise de décision : la proposition amendée/améliorée est validée dès qu'elle ne rencontre plus d'opposition.**

Dans le cas de décisions urgentes à prendre, la ou les personnes responsables du sujet à aborder préparent une proposition, communiquent préalablement par écrit les informations nécessaires à la prise de décision et organisent éventuellement des échanges multilatéraux avant la réunion afin de sonder les avis du groupe et amener une meilleure proposition.

Selon le type de décision à prendre, le processus pourra être plus souple/rapide.

Le GT qui soumet le point a aussi une certaine autonomie pour alléger le process si c'est souhaitable.

Si le processus de consentement ne permet pas d'aboutir à une décision (au terme de 3 réunions étalées sur au moins 2 mois), d'autres modes de décision pourront être adoptés, par ordre de préférence : le compromis puis le vote.

LE COMPROMIS

Proposition médiane sur base de concessions réciproques (obtenue généralement à l'issue d'une négociation).

LE VOTE

Le vote sera adopté en dernier recours, lorsque le compromis n'a pas permis d'aboutir à une prise de décision. Il se fait à main levée. A majorité simple.

B. Qui prend part à la décision (A amender avec la matrice de décision)

TYPES DE DECISION	VOIX DECISIONNELLE	VOIX CONSULTATIVE

C. Les lieux de décision (A amender avec la matrice de décision)

LES ORGANES ET INSTANCES

Les *organes* sont institués par la loi. Les *instances* sont les lieux structurés conventionnellement au sein de l'ASBL BOScoop. Ils formulent des avis simples ou conformes et/ou arrêtent des décisions.

Les organes et instances de la BOScoop :

CA/AG : organe de décision qui rassemble tous.tes les administrateurs.

GP : organe qui assure la gestion journalière de la BOScoop.

GT: Instance composée d'au moins un membre du GP et de motivés.